

- Les observations du public pouvaient être portées sur un registre prévu à cet effet à la mairie de Kourou ou adressées par courrier au maire de Kourou, ou encore sous la forme de courrier électronique adressé à eeti.drireggm@industrie.gouv.fr. Il convient d'observer que durant la concertation **aucune observation n'a été portée sur le registre**, de même qu'**aucune observation n'a été portée à l'adresse internet sur le site dédié**
- Une réunion d'information a été organisée sur la commune de Kourou
- Le bilan de la concertation a été communiqué aux personnes et organismes associés et mis à disposition du public à la préfecture de Guyane et à la mairie de Kourou.
- Le projet de PPRT est bien soumis à enquête publique.

b- Pendant l'enquête publique

L'arrêté n°1042/sg/2d/2b du 18 juin 2010 a été respecté sur quasiment tous les points, hormis l'affichage tardif en mairie (lors de la première permanence alors qu'il aurait dû la précéder de 15 jours) et le certificat d'affichage qui aurait dû être remis le 30 juillet.

2- Conclusions et avis motivé

Les observations portées au registre et le dossier remis tendent à montrer que le projet de PPRT est tout à fait pertinent.

Il convient d'observer que ce dépôt joue un rôle essentiel d'un point de vue économique pour la région, que la société semble avoir mis en place tous les dispositifs et toutes les procédures pour assurer un maximum de sécurité dans le périmètre, et enfin que le dossier de PPRT réalisé a fait l'objet d'un travail de fond s'appuyant sur une analyse des dangers et des enjeux tout à fait exhaustive.

Ma seule recommandation porte sur la nécessité de bien s'assurer que les personnes pratiquant des activités sportives ne cherchent pas des moyens de contourner l'interdiction d'entrée sur le périmètre, en leur proposant des solutions alternatives pour relier la piste Lassouraille et la piste des Compagnons Réunis.

Le PPRT remplit bien les conditions requises : il protège suffisamment les personnes installées à proximité du site industriel, réduit les risques sur le site au maximum, diminue l'exposition de la population en agissant sur l'urbanisation présente et future.

J'émet donc un **avis favorable** sur le projet de PPRT Guyanexplo tel qu'il m'a été présenté.

Fait à Rémire-Montjoly, le mercredi 4 août 2010
Le Commissaire-Enquêteur
Alexis Tiouka

